

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

Déclaration du groupe des Entreprises

Les métiers du lien exercés à domicile recourent un pôle sanitaire et un pôle accompagnement social et médico-social auprès de personnes vulnérables. Ils sont d'une importance majeure pour ces personnes et insuffisamment reconnus comme cet avis le met en relief. Améliorer l'attractivité des métiers du lien peut effectivement passer par une meilleure prise en compte de l'ensemble des temps de travail ou d'autres assouplissements comme le recommandent les préconisations 1 et 2. Le groupe des Entreprises souligne néanmoins que pour favoriser la création et le développement des emplois et pour valoriser les métiers du travail à domicile, il est nécessaire de porter un regard global sur le coût du travail, sur les conditions de la rémunération, et de la solvabilité de cette dernière. Celle-ci peut dépendre des ressources des particuliers employeurs, mais aussi de la volonté des pouvoirs publics de contribuer à cette solvabilisation compte tenu des enjeux non seulement en termes d'emplois mais aussi de réponses aux besoins sociétaux.

La professionnalisation d'un emploi à domicile de qualité implique à notre sens une plus grande reconnaissance, la valorisation des compétences, des parcours et des filières des professions du lien. Elle nécessite des innovations pédagogiques et technologiques au service des employeurs et des salariés pour relever dans les meilleures conditions possibles les défis démographiques, sociaux et économiques à venir.

La crise actuelle agit comme un accélérateur de transitions. Il faut organiser les passerelles entre secteurs d'activité et prévenir et limiter le risque chômage ; le groupe des entreprises approuve donc le développement de formations certifiantes ou toute mesure permettant d'accompagner et sécuriser les projets de transition et reconversion professionnelle. Néanmoins, les dispositifs pour les faciliter sont sous-dimensionnés et trop complexes à mobiliser.

Améliorer les conditions d'exercice de ces métiers est un impératif : leur encadrement doit être mieux organisé, le dialogue social renforcé tout en tenant compte des contraintes particulières des professions concernées. L'instauration de règles trop strictes ou peu adaptées peut être contreproductive au développement de ces métiers.

Le groupe des Entreprises soutient pleinement une meilleure organisation territoriale de la création et du suivi de ces emplois. Définir au plus proche des territoires des objectifs de formation et d'orientation au service des personnes et des employeurs est un impératif.

Le sujet traité par cet avis est large. Il aurait pu mériter un traitement plus différencié selon les professions et les situations rencontrées. En remerciant madame la rapporteure, le groupe des entreprises a voté ce texte.